

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2020**

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 11^e jour du mois de décembre deux mille vingt (2020), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenues des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Serge Deraspe, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Madame Diane Du Sablon, conseillère
Monsieur Donald Dryburgh, conseiller
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux du 13 novembre et du 19 novembre 2020
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance reçue en novembre 2020
- 1.5 Déclaration d'intérêts pécuniaires
- 1.6 Fermeture des bureaux pour les vacances de Noël
- 1.7 Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2021
- 1.8 Indexation de la rémunération pour 2021

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de novembre 2020
- 2.2 Nomination de l'auditeur indépendant pour le rapport financier 2020, 2021 et 2022
- 2.3 Signature d'une nouvelle entente de services avec la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf
- 2.4 Annulation d'une fiche de contribuables
- 2.5 Période de questions

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Adoption du budget 2021 du SISEM
- 3.2 Contrat de travail - Directeur incendie
- 3.3 Contrat de travail - Technicien préventionniste en incendie
- 3.4 Modifications à la caserne

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (état d'urgence sanitaire) pour le règlement d'emprunt #2020-374 au montant de 400 000\$
- 4.2 Reddition au MTQ pour l'entretien de la signalisation aux passages à niveaux 2020
- 4.3 Reddition au MTQ - Programme d'aide à la voirie locale 2020-2021 Volet 8 Entretien des routes locales

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

6.1 Changement de la vocation du bâtiment sis au 545 avenue des Loisirs

6.2 Autorisation de signature d'un bail - bâtiment sis au 545 avenue des Loisirs

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.2 Point d'information du Maire

7.3 Période de questions

7.4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**1.1 Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Serge Deraspe, maire. Madame Pascale Bonin, directrice générale adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-12-153 Monsieur Deraspe fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Martine Frenette et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 11 décembre 2020 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

1.3 Adoption des procès-verbaux du 13 novembre et du 19 novembre 2020

2020-12-154 **CONSIDÉRANT** que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 novembre et de la séance extraordinaire du 19 novembre 2020 ont été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Donald Dryburgh et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre soit adopté tel que rédigé

ET il est proposé par M. Donald Dryburgh et résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre soit adopté tel que rédigé

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance reçue en novembre 2020

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Madame Pascale Bonin, directrice générale adjointe de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de novembre 2020.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

1.5 Déclaration d'intérêts pécuniaires

La directrice générale adjointe confirme que le membre du conseil suivant a remis sa déclaration d'intérêts pécuniaires lors de la séance régulière du 11 décembre 2020:

- Madame Diane DuSablou, conseillère #3

Et qu'un certificat en ce sens ainsi que ce procès-verbal sera transmis au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

1.6 Fermeture des bureaux pour les vacances de Noël

2020-12-155 Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'informer les citoyens que les bureaux seront fermés durant la période des fêtes du 21 décembre au 3 janvier inclusivement.

ADOPTÉE

1.7 Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2021

2020-12-156 **CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Mme Diane DuSablou

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront à 19 heures 30 aux endroits et aux dates suivantes :

DATE, ENDROIT

Vendredi 15 janvier, 477 avenue des Loisirs

Vendredi 12 février, 477 avenue des Loisirs

Vendredi 12 mars, 477 avenue des Loisirs

Vendredi 9 avril, 477 avenue des Loisirs

Vendredi 14 mai, 411 rue **Garneau**

Vendredi 11 juin, 477 avenue des Loisirs

Vendredi 9 juillet, 477 avenue des Loisirs

Vendredi 13 août, 477 avenue des Loisirs

Vendredi 10 septembre, 411 rue **Garneau**

Vendredi 8 octobre, 477 avenue des Loisirs

Vendredi 5 novembre, 477 avenue des Loisirs

Vendredi 10 décembre, 477 avenue des Loisirs

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au code municipal.

ADOPTÉE

1.8 Indexation de la rémunération pour 2021

2020-12-157 **CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à l'indexation de la rémunération pour 2021;

Il est proposé par M. Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder à l'indexation de la rémunération de la façon suivante:

- Pour les élus municipaux, tel que stipulé dans le règlement #2018-359 sur le traitement des élus, l'indexation sera en fonction de l'augmentation de l'indice général des prix à la consommation pour la région de Québec selon Statistiques Canada (qui est de 2% pour 2021);
- Pour tous les autres employés municipaux, à moins qu'il en soit spécifié autrement dans un contrat ou une politique de travail, l'indexation sera le plus haut des 2 montants suivants: 2% ou en fonction de l'augmentation de l'indice général des prix à la consommation pour la région de Québec selon Statistiques Canada (qui est de 2% pour 2021).

ADOPTÉE

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation des dépenses du mois de novembre 2020

2020-12-158 Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de novembre 2020. La directrice générale adjointe est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 232 846.09 \$.

ADOPTÉE

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 30 novembre 2020.

*Pascale Bonin
Directrice générale adjointe*

2.2 Nomination de l'auditeur indépendant pour le rapport financier 2020, 2021 et 2022

2020-12-159 **CONSIDÉRANT que** la firme Raymond Chabot Grant Thornton a été nommée auditeur indépendant pour l'audit des états financiers consolidés 2017, 2018 ainsi que 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité est satisfaite des services de cette firme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Bourré

Et résolu;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban renouvelle le mandat de Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit de ses états financiers consolidés au montant de 21 000\$ pour 2020, 22 000\$ pour 2021 et 23 000\$ pour 2022, taxes en sus, et ce, tel que sur leur soumission en date du 8 juillet 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

2.3 Signature d'une nouvelle entente de services avec la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf

2020-12-160 Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu à la majorité des membres présents, Mme Martine Frenette s'étant abstenue,

D'autoriser M. Serge Deraspe, maire, et Mme Pascale Bonin, directrice générale adjointe, à signer la nouvelle entente de services avec la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf. Cette entente sera valide à compter de sa signature et prendra fin le 31 octobre 2023. Les faits saillants de cette entente sont:

- Intérêt versé sur le solde moyen mensuel: taux préférentiel de la Fédération des caisses Desjardins du Québec moins 2.20%;
- Marge de crédit: taux préférentiel de la Fédération des caisses Desjardins du Québec en vigueur pour le mois;
- Frais fixes mensuels de 20\$.

ADOPTÉE

2.4 Annulation d'une fiche de contribuables

2020-12-161 Il est proposé par Mme Martine Frenette

Et résolu

Que, puisque la fiche F 9488_64_4065.00_0004 a été annulée car la roulotte a été retirée, d'en annuler les montants dus en taxes, intérêts et pénalités.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

2.5 Période de questions

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Adoption du budget 2021 du SISEM

2020-12-162 **CONSIDÉRANT** l'entente intermunicipale du SISEM (Sécurité incendie secteur est de Mékinac);

CONSIDÉRANT la préparation budgétaire pour 2021;

CONSIDÉRANT le transfert de certains postes budgétaires municipaux vers le budget du SISEM;

CONSIDÉRANT la présentation de la proposition budgétaire et l'analyse de celle-ci proposé par le comité SISEM;

CONSIDÉRANT la possibilité d'une entente intermunicipale avec la municipalité de Rivière-à-Pierre dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Donald Dryburgh

Et résolu que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban:

ADOpte dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie, le budget annuel total du SISEM pour l'année 2021 soit 200 516,12 \$ comprenant une charge annuelle de 77 498.52 \$ pour la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban.

MENTIONNE qu'advenant une réponse positive suite à la demande faite dans le programme volet 4, le montant de subvention sera réparti sur deux années budgétaires, soient 2021 et 2022.

DE PLUS, à partir du 1er janvier 2021, la municipalité de Lac-aux-Sables sera la municipalité mandataire de l'entente SISEM. Aucun frais administratif ne sera imputé aux municipalités participantes à l'entente.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

3.2 Contrat de travail - Directeur incendie

2020-12-163 CONSIDÉRANT la fin du contrat de travail actuel au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'échange avec Transport Canada pour une année;

CONSIDÉRANT le budget prévisionnel 2021 du SISEM;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité SISEM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Donald Dryburgh

Et résolu que le conseil de Notre-Dame-de-Montauban

ACCEPTE le renouvellement du contrat de travail pour une durée d'un an; Il est de plus résolu, qu'à la fin de l'entente, monsieur Fontaine aura une banque de 375 heures à remettre au SISEM en temps travaillé.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

3.3 Contrat de travail - Technicien préventionniste en incendie

2020-12-164 CONSIDÉRANT la fin du contrat de travail actuel au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT le budget prévisionnel 2021 du SISEM;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité SISEM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Donald Dryburgh

Et résolu que le conseil de Notre-Dame-de-Montauban ACCEPTE le renouvellement du contrat de travail pour une durée de deux ans incluant;

- Une augmentation salariale de 2% par année;
- Une banque de 42 heures annuellement pour congés mobiles;
- Que la cotisation de l'employé au régime de retraite soit bonifiée à 6 %;
- Qu'une compensation mensuelle de 45\$ soit déboursée pour l'utilisation du cellulaire personnel au travail.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

3.4 Modifications à la caserne

2020-12-165 Tenant compte que la municipalité désire modifier la caserne afin d'accommoder, entre autres, la nouvelle laveuse;

Tenant compte qu'un montant de 10 000\$ avait été assigné à cette fin dans le plan triennal d'immobilisations 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Bourré

Et résolu

De mandater Ébénisterie Montauban Inc pour procéder aux modifications physiques pour un montant de 3360\$, taxes en sus, tel que décrit sur sa soumission en date du 25 novembre 2020;

Et de mandater M. Daniel Durocher, électricien, pour procéder aux modifications électriques pour un montant de 690\$, taxes en sus, tel que décrit sur sa soumission en date du 20 octobre 2020;

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (état d'urgence sanitaire) pour le règlement d'emprunt #2020-374 au montant de 400 000\$

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (état d'urgence sanitaire) pour le règlement d'emprunt

#2020-374 au montant de 400 000\$ aux fins de financer le *Programme de mise aux normes des installations de captation d'eau privées #2020-373*

4.2 Reddition au MTQ pour l'entretien de la signalisation aux passages à niveaux 2020

2020-12-166 Il est proposé par Mme Diane DuSablou

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De réclamer au Ministère des Transports une somme de 3 552\$ pour l'entretien de la signalisation aux passages à niveau sur la route de la Traverse pour l'année 2020.

Adoptée

4.3 Reddition au MTQ - Programme d'aide à la voirie locale 2020-2021 Volet 8 Entretien des routes locales

2020-12-167 **ATTENDU que** le Ministère des Transports a versé une compensation de 207 877\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020-2021;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU que les compensations supplémentaires versées en 2020-2021 par rapport à celles de 2019-2020 de 30414\$ doivent entièrement être affectées à des dépenses d'entretien autres que d'hiver ou à des dépenses d'investissement admissibles;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Changement de la vocation du bâtiment sis au 545 avenue des Loisirs

2020-12-168 **Considérant que** le bâtiment sis au 545 avenue des Loisirs a une superficie totale de 11 552 pieds carrés;

Considérant que le conseil désire en changer la vocation de sorte que le bâtiment soit maintenant principalement à usage municipal avec accessoire commercial;

Considérant que la portion municipale sera définie ainsi, pour un total de 6952 pieds carrés soit plus de 60%:

- Bibliothèque: 1585 pieds carrés
- Bureau touristique: 1558 pieds carrés
- Rangement municipal: 1470 pieds carrés
- Garage 1050 pieds carrés
- Salle électrique: 432 pieds carrés
- Entrée et hall: 426 pieds carrés
- OBNL: 371 pieds carrés
- Guichet: 60 pieds carrés

Considérant que la portion accessoire commercial sera de 4600 pieds carrés, soit près de 40%;

En conséquence, il est proposé par Mme Martine Frenette

Et résolu

Que le conseil approuve le changement de vocation du bâtiment sis au 545 avenue des Loisirs de sorte que le bâtiment soit maintenant principalement à usage municipal (60%) avec accessoire commercial (40%).

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

6.2 Autorisation de signature d'un bail - bâtiment sis au 545 avenue des Loisirs

2020-12-169 Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser M. Serge Deraspe, maire, et Mme Pascale Bonin, directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban un bail à venir pour la location de la portion commerciale du bâtiment situé au 545 avenue des Loisirs Notre-Dame-de-Montauban selon les termes et conditions négociés entre les parties.

ADOPTÉE

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.2 Point d'information du Maire

7.3 Période de questions

7.4 Levée de l'assemblée

2020-12-170 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Mme Martine Frenette et résolu que la séance soit levée à 20h00.

ADOPTÉE à l'unanimité par les membres présents

Monsieur Serge Deraspe
Maire

Madame Pascale Bonin
Directrice générale adjointe

" Je, Serge Deraspe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 14 décembre 2020.